



FORMATION BIOETHIQUE

Mardi 24 mai – 10h / 13h

Cette formation se tiendra en présentiel ou en visio-conférence

Lieu : Cosy Meeting Center
34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris
Jauge de 25 personnes en présentiel

La loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique : les apports, les reculs. Et la suite ?

Durée totale : 3 heures

Animée par :

Florent Berdeaux

Avocat au Barreau de Paris - Docteur en Droit privé.

Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine.

Membre du Conseil d'administration de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine

Mélanie Courmont-Jamet

Avocate au Barreau de Paris.

Associée chez BWG Droit de la Famille, des personnes et de leur patrimoine

Samuel Fulli-Lemaire

Professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de guider ses clients :

- dans les aspects juridiques d'un processus de PMA (filiation, reconnaissance conjointe anticipée),
- dans l'accès aux origines du don,
- dans les aspects juridiques de la reconnaissance d'une filiation issue de GPA.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le participant aura appris :

- à identifier les apports de la loi bioéthique,
- à identifier les retours en arrière,
- à se projeter sur ce que pourrait être la prochaine révision de la loi bioéthique.

PRESENTATION ET PROGRAMME DETAILLE

L'accès aux origines : état des lieux et nouveautés dans l'encadrement des dons de gamète et d'accès aux informations (Florent Berdeaux, avocat au Barreau de Paris)

- La PMA : conditions et formalités d'accès à la PMA (recours éventuels), et établissement de la filiation (Mélanie Courmont-Jamet, avocate au Barreau de Paris) ;
- La GPA : le parti pris d'un retour sur les avancées jurisprudentielles (Florent Berdeaux, avocat au Barreau de Paris) ;
- Quelle loi bioéthique pour 2026 ? (Samuel Fulli-Lemaire, professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg).

PUBLIC ET PREREQUIS

- Avocats

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pour les participants **en présentiel** :

Lieu et adresse :

Cosy Meeting Center

34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris

La jauge actuelle de la salle est limitée à 25 personnes au total.

Pour les participants **en distanciel** :

Un lien sera envoyé le : lundi 23 mai 2022

L'inscription est ouverte jusqu'au jeudi 19 mai 2022.

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Questionnaire d'évaluation des acquis

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formatio

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de présentations théoriques et d'échanges sur des cas concrets.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Formation validée au titre de la formation professionnelle continue

Tarif

Adhérent IDFP : 72€ ttc (60€ ht – TVA 20 % : 12€)

Non adhérent IDFP : 120€ ttc (100€ ht – TVA 20 % : 20€)

Inscription obligatoire en ligne :

https://app.digiforma.com/guest/3819078829/training_sessions/637163/register

en précisant dans « note libre » :

- si vous êtes adhérent ou non adhérent

- si vous serez en présentiel ou en distanciel

Règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.17.01.2022

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com



L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques